



**REJOIGNEZ LE CONSORTIUM DES VINS DE LOIRE POUR  
LE REEMPLOI  
ET BENEFICIEZ DE SOUTIENS POUR VOTRE TRANSITION**



En France, s'applique le principe de **Responsabilité Élargie du Producteur (REP)** :

Les entreprises qui mettent des produits sur le marché sont **responsables de la fin de vie** de ces produits et **de leurs emballages**.

**Les éco-organismes tels que Citéo et Adelphe** regroupent les metteurs en marché pour gérer et financer ces obligations (*prévention, collecte, tri, réemploi, recyclage*) :

Via ces éco-organismes, les entreprises versent une **éco-contribution** pour chaque produit mis en marché (exceptés ceux qui entrent dans un dispositif de réemploi). C'est une **obligation légale**.

Depuis 2023, 5% de ces **éco-contributions doivent être dédiées aux solutions de réemploi**



D'où la création de l'Appel à Projets :



**OBJECTIF** : encourager et accompagner les transitions vers le réemploi



**CLOTURE** : 01/11/2024  
(session chaque année jusqu'en 2029 !)



# POURQUOI CE CONSORTIUM DES VINS DE LOIRE

&

# POURQUOI LE REJOINDRE ?

- **Première région viticole** à lancer une dynamique collective autour du réemploi, en ligne avec le plan de filière des vins de Loire
- Une **base solide de producteurs, coopératives et négociants** déjà engagés ou en transition vers le réemploi
- **Rédaction du dossier prise en charge** pour faciliter votre participation
- **Cumul des plafonds** de financement des membres du consortium, avec un potentiel total de 2,5M€.
- **Effet de mutualisation** permettant de viser une prise en charge de 70 % de vos dépenses de transition au lieu de 50 %
- **Communication impactante** portée par **VINS DE Loire** sur le projet, alignée avec le lancement imminent d'un grand projet national de réemploi, qui débutera par le Nord-Ouest en mai 2025.
- Consortium **évolutif** : possibilité d'élargir le groupe chaque année et de bénéficier de financements jusqu'en 2029.



## Les investissements ou frais de fonctionnement liés au réemploi :

- ✓ Parc d'emballages primaires réemployables (bouteilles)
- ✓ Prestations de lavage des contenants
- ✓ Transport entre le point de massification et le laveur, puis entre le laveur et le Metteur en marché
- ✓ Ligne de conditionnement pour le réemploi (+ adaptations de ligne pour le réemploi & maintenance)  
⚠ *Si ligne mixte, pouvant aussi faire de l'usage unique : fournir des preuves de l'utilisation pour le réemploi*
- ✓ Moyens humains internes et les prestations externes directement liées au réemploi (ex : accompagnement technique vers le réemploi)
- ✓ Équipements liés à la traçabilité des emballages réemployables (logiciels ou applications de traçabilité, ou matériel de traçabilité/suivi tels que RFID ou étiquettes...)
- ✓ Parc d'Emballages secondaires réemployables (ex : casiers, s'ils sont à destination du consommateur)



Sont éligibles les factures & devis du 01/01/2024 au 31/12/2025

# QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR PARTICIPER ?



**ETRE VIGNERON, COOPERATIVE  
OU NEGOCIANT DE VINS DE LOIRE**



**ADHERER A ADELPHE OU CITEO**  
(obligation légale, régularisation rapide possible)



**ENGAGER AU MOINS UNE REFERENCE**  
vendue majoritairement en GMS, GSS bio ou au caveau



**S'ENGAGER A APPLIQUER UNE  
CONSIGNE MONETAIRE**  
pour le circuit GMS



**DEMARRER LA TRANSITION  
AVANT LE 31/12/2025**



**ENVOYER LES INFORMATIONS  
REQUISES AVANT LE 25/10/24**



# COMMENT NOUS REJOINDRE ?



Répondez sans tarder sans attendre la date limite : les demandes seront traitées par ordre d'arrivée, jusqu'à saturation du plafond pour rejoindre le consortium cette année.

Nous reviendrons vers vous début 2025 pour un nouvel appel à participations en vue de la prochaine session de mai !

1. Confirmez votre volonté de participer à l'adresse [celie.couche@boutabout.org](mailto:celie.couche@boutabout.org)
2. Envoyez les éléments du dossier avant le 25/10/24 (sous accord de confidentialité)
  - *Présentation rapide de votre structure, volumes annuels produits en bouteilles & taux d'export*
  - *Références concernées par le réemploi en 2024-25 et volumes associés*
  - *Devis, factures et autres justificatifs*
  - *Éléments visuels (logo, photos gammes...)*
  - *Fiches techniques des bouteilles*
  - *Après envoi de notre part : mandat signé (un mandataire dépose pour le groupement), attestation sur l'honneur complétée*
3. Le dossier est géré et rédigé par Bout' à Bout'. InterLoire porte la campagne de communication.

## MODALITES DE PRESTATION

Honoraires de 5% du montant de l'aide accordée par producteur. Aucun frais ne sera facturé si le dossier n'est pas retenu.





**Nous opérons la filière de réemploi sur l'ensemble de la boucle :**

Accompagnement  
à la transition

Déploiement d'un  
réseau de collecte

Collecte, Tri  
Massification

Lavage  
Inspection qualité

Vente de bouteilles  
reconditionnées



2 options :

- 1 RÉSEAU MUTUALISÉ : Nous nous chargeons de la collecte en magasin, vous rachetez des bouteilles lavées.
- 2 LAVAGE A FAÇON : Vous nous apportez vos contenants, nous les lavons, les contrôlons et vous les retournons.

# L'INTERPROFESSION INTERLOIRE

## AU CŒUR DE LA FILIERE DES VINS DE LOIRE

**34**  
appellations AOP

**1**  
IGP Val de Loire



**42 000 hectares de vignes**

En 2024 : 80 % des surfaces couvertes par un engagement environnemental (HVE, terra vitis, labellisation bio...)

  
**2 200**  
vignerons déclarants

  
**310**  
maisons

  
**16**  
caves coopératives



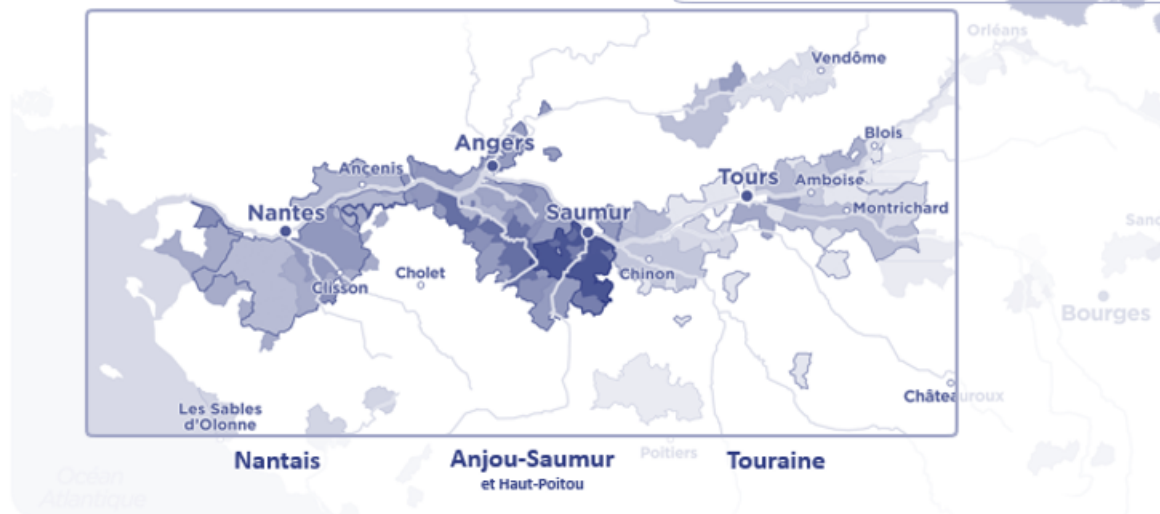
255 millions de bouteilles AOP/IGP dans 160 pays commercialisés / an



**dont 20% à l'export**

Le Nantais, l'Anjou-Saumur, le Haut-Poitou et la Touraine pour les AOP

14 départements pour l'IGP Val de Loire







NOUS RESTONS  
A VOTRE  
DISPOSITION  
POUR AVANCER  
ENSEMBLE  
VERS LE  
REEMPLOI !



**Célie Couché,**  
Présidente  
**Bout' à Bout'**

✉ [celie.couche@boutabout.org](mailto:celie.couche@boutabout.org)



**Sophie Talbot,**  
Directrice Générale  
**InterLoire**

✉ [s.talbot@vinsdeloire.fr](mailto:s.talbot@vinsdeloire.fr)

